

REUNION DU 13 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix le 13 octobre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie de DANESTAL, sous la présidence de Mr MARIE Christian, Maire,

Etaient présents : MME MEVEL Geneviève, CARPENTIER Catherine, JOURDAIN Laurence
MM MARIE Christian, CANTREL Jean, DOS SANTOS Emmanuel, LECOMTE Philippe, CARPENTIER Wilfried,
NOËL Philippe, LECOMTE Thierry

Le Conseil a nommé Mme MEVEL Geneviève secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1- **Nouvelle mairie** : point sur le dossier
- 2- **Chemin n° 16** : Information sur les résultats de l'enquête publique et la notification faite aux personnes intéressées.
- 3- **Carte Communale** : Enquête publique
- 4- **Réserve incendie** : Chemin du Bocage, Route de Cresseveuille
- 5- **RD675 traversée du bourg** : Information sur la réunion du lundi 20 septembre avec Mr FAULIN du Conseil Général et proposition concernant la sécurisation des traversées de piétons.
- 6- **Chemin Deraine** : Nouvelle estimation de la DDTM avec mise en œuvre de grave bitume, montant de cette estimation 48491.82 € TTC. Cette estimation est très élevée pour un chemin d'une longueur de 170 M et il ne semble pas raisonnable de vouloir aller au-delà, en envisageant un élargissement pour un chemin qui est très peu utilisé par les habitants de DANESTAL. Le Conseil devra par conséquent statuer sur l'opportunité d'un tel élargissement.
- 7- **Compte rendu de la réunion du CCAS**
- 8- **Questions diverses**

Objet : Heure de début de séance

Nouvelle heure de début de séance, l'heure de début de séance résulte de deux points particuliers

1°- indisponibilité du maire qui est temporaire

2°-la nécessité de rédiger le compte rendu pendant le Conseil et en présence de chacun des conseillers afin que ceux-ci puissent indiquer si oui ou non ils sont d'accord avec le compte rendu.

Objet : 1°- Nouvelle Mairie : point sur le dossier

Le maire indique avoir pris contact avec Mr Hémon, Architecte afin d'obtenir une esquisse de ce projet et une étude économique qui devrait permettre à l'ensemble du Conseil d'avoir des informations précises pour les engagements à prendre pour la nouvelle mairie. Le coût de cette commande à Mr Hémon est de 2000.00 € HT et ne nécessitait donc aucun recours à concurrence pour la signature du devis.

Objet de délibération : 2- Chemin n° 16 : Information sur les résultats de l'enquête publique et la notification faite aux personnes intéressées.

L'enquête publique a permis au maire de mettre en demeure les trois propriétaires riverains concernés de faire une proposition de rachat pour une partie du chemin qui les intéresse. MM DUIGOU ET CANTREL ont rempli cette obligation par contre Mme MARIE a fait parvenir au maire un acte d'achat de son terrain sur lequel il est stipulé en origine de propriété un acte administratif par lequel la commune de DANESTAL aurait vendu en 1936 le bout de chemin qui jouxtait sa propriété à un propriétaire précédent.

Malheureusement cet acte administratif n'a jamais été publié et la commune est toujours officiellement propriétaire de cette partie du chemin. Le maire a demandé à Mme MARIE et à son fils d'établir auprès de son notaire un acte rectificatif qui permettrait de rendre propriétaire Mme MARIE. Pour le moment cette demande n'a pas été acceptée par les intéressés. La parcellisation du chemin devra être faite par le géomètre Mr STOREZ.

Objet de délibération : 3- Carte Communale – Enquête Publique

L'enquête publique a d'ores et déjà donné lieu à deux séances de Mme BOUCHARD Commissaire Enquêteur. De nombreuses personnes sont venues pour prendre connaissance de la carte communale et tout particulièrement du périmètre constructible. La troisième réunion est prévue le 25 octobre. Mme BOUCHARD rédigera ensuite son rapport et nous le fera parvenir dans un délai d'un mois. Ce rapport sera présenté au conseil municipal qui prendra ou non note des observations dans le document final qui sera transmis à Mr Le Préfet.

Objet : 4- Réserve Incendie : Chemin du Bocage, Route de Cresseveuille.

Il est prévu d'installer une protection incendie sur le chemin du bocage et sur la route de Cresseveuille. Sur le chemin du bocage deux réserves incendie à caractère privé vont être installées par MM MIMOUNI et DEJESUS à la suite de l'obtention des permis de construire pour les deux haras. La réserve installée par Mr MIMOUNI sera au bord du chemin du bocage et donc particulièrement accessible aux camions des pompiers qui ont approuvé ce choix. Par contre le SDIS a considéré que ces deux réserves incendie ne pouvaient pas couvrir la totalité du chemin du Bocage et qu'il convenait d'en installer une autre. Mr JOIGNEAU qui possède une petite parcelle au bord du chemin du bocage a mi parcours a été contacté par le maire et il a donné son accord.

Route de Cresseveuille, un terrain a été choisi pour établir une réserve incendie, il se situe en bordure de route de Cresseveuille et sur le chemin du moulin de Cresseveuille. Ce terrain appartient au GFA dont Mr PLESSIS détient 49 % des parts. Mr PLESSIS a donné son accord de principe pour la vente d'une partie de ce

terrain pour l'installation de cette réserve mais il demandé au maire de faire une lettre afin de présenter la demande à son associé. Le résultat doit être donné à la mairie à la fin de la présente semaine, il s'agirait en ce qui concerne la route de Cresseveuille d'une réserve enterrées non souple. C'est la condition imposée par Mr PLESSIS pour donner son accord. En ce concerne la route de Cresseveuille il reste à vérifier s'il n'est pas possible d'installer des postes incendie. Néanmoins le maire de Cresseveuille à d'ores et déjà regardé cette éventualité et à déclaré que l'installation de bouches incendie n'était pas possible sur la route de Cresseveuille.

Objet de délibération : 5- RD 675 Traversée du Bourg : Information sur la réunion du lundi 20 septembre avec Mr FAULIN du Conseil Général et proposition concernant la sécurisation des traversées de piétons.

Mr FAULIN du Conseil Général est venu faire un essai avec un bus vert pour vérifier si le bus pouvait s'arrêter sans aucun souci à l'arrêt de DANESTAL dans le sens DOZULE, PONT L'EVEQUE. L'essai a été concluant. En conséquence cet arrêt de bus peut être utilisé par les bus scolaires. Le Conseil Municipal prend la décision de retarder l'application jusqu'à ce que la signalisation de la traversée de la commune soit améliorée.

A cet égard il est décidé de répondre favorablement au devis de la société AD Equipement pour les deux passages de la RD675 en résine gravillonnée et d'installer sur la traversée de la route de Branville un passage piéton en peinture blanche rétro réfléchissante. De plus la société DATACOLLECT a fait un devis pour l'acquisition de deux panneaux indicateurs de vitesse avec alimentation solaire pour un montant de 5645.00 €. Cette proposition est plus intéressante que celle de LACROIX qui est de 6598.50 € HT mais elle est moins intéressante que la proposition LACROIX pour des triangles n'indiquant pas la vitesse mais uniquement le logos enfants. Le conseil municipal approuve le devis de la société DATACOLLECT. Le maire indique avoir demandé pour ces deux projets une subvention à Mr Olivier COLIN sur le budget des amendes pour infractions au code de la route.

Objet de délibération : 6- Chemin de Deraine : Nouvelle estimation de la DDTM avec mise en œuvre de grave bitume, montant de cette estimation 48491.82 € TTC. Cette estimation est très élevée pour un chemin d'une longueur de 170 M et il ne semble pas raisonnable de vouloir aller au-delà, en envisageant un élargissement pour un chemin qui est très peu utilisé par les habitants de DANESTAL. Le Conseil devra par conséquent statuer sur l'opportunité d'un tel élargissement.

Le maire indique que le devis pour la mise en œuvre de grave bitume est passé à 48491.82 € TTC. Il s'agit d'un avant projet fait par Mr JOUBERT de la DDTM et qui est nécessaire pour l'obtention d'une demande de subvention auprès de la Préfecture. Il va s'en dire que le stade suivant est une demande de cotations auprès de trois entreprises de travaux publics et que le montant devrait être inférieur. Le conseil approuve la constitution d'une zone d'élargissement de croisement qui sera réalisé par un busage de fossé et l'installation sur une épaisseur de 30 cm de cailloux drainants de 80 x 120 posés sur un géotextile et recouvert d'une couche de 0-31.5.

Objet : Compte rendu du CCAS : La réunion du CCAS du 15 septembre 2010 a défini une date pour le repas des aînés qui sera tenu le dimanche 28 novembre. Ce repas se situera dans la même salle que celle de l'année dernière sur le site de Pierre et Vacances qui doit faire parvenir une proposition de menus pour la semaine prochaine. Le maire a d'ores et déjà acheté le vin rouge et le champagne pour servir au niveau des boissons de ce repas. De plus la même intervenante pour l'animation a été choisie mais de manière générale il a été recommandé une intervention plus soutenue pour la partie chantée.

Le Noël des enfants se passera le mercredi 15 décembre à 17 heures 30 dans la même salle que l'année dernière sur le site de Pierre et Vacances. Le maire a d'ores et déjà demandé à Pierre et Vacances de revenir à la formule de 2008 pour les pâtisseries qui en 2009 n'étaient pas satisfaisantes.

L'animation sera réalisée par un groupe de deux personnes qui font un spectacle de prestidigitation, clown et sculpture en ballon. Les budgets du CCAS permettent d'aborder ces deux manifestations étant observé que comme l'année dernière la prestation de Pierre et Vacances pour le goûter sera facturé sur le début de l'année 2011.

Questions Diverses : Mme de LONGCAMP a accepté le principe de concéder une parcelle de 2000 m² dans le prolongement du cimetière par un acte signé auprès du notaire intitulé pacte de préférence au terme duquel elle devra nous informer de son désir de vendre son terrain à une autre personne et nous pourrons faire usage de notre pacte de préférence au prix agréé par l'acheteur potentiel.

Monument au Mort : Le monument aux morts de DANESTAL est en état dégradé qui peut devenir dangereux. Nous avons demandé à la Société ROUGEREAU de nous faire parvenir un devis pour remplacer le socle avec une colonne en marbre poli pour éviter le problème actuel de pierre friable en calcaire.

La société PETITPAS a établi un devis pour la fourniture et la pose d'un grillage sur les bas de charpente de l'église. Ce devis s'élève à 1069.75 € HT, devis accepté par le conseil municipal.

Le cimetière possède un nombre important de tombes abandonnées et en très mauvais état. Ces tombes pourraient présenter un danger si une pierre tombait sur une personne. Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de commencer une procédure d'expropriation de ces tombes. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Le Maire

Mr MARIE Christian